

Service émetteur :

DIRECTION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN SANTÉ
DIRECTION ADJOINTE QUALITÉ ET PILOTAGE
DÉPARTEMENT QUALITÉ ET DROITS DES USAGERS

Rennes, le 17/05/2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Monsieur le Président du CCAS
EHPAD Résidence La Sagesse
Place du marché
Rue du Préaux

35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER

Objet : Inspection de la prise en charge médicamenteuse
des personnes résidant en EHPAD

P.J. : deux tableaux

Lettre recommandée avec accusé de réception n°2C16057450347

Monsieur le Président,

Comme suite à mon courrier en date du 12 mars 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD « Résidence La Sagesse » réalisée le 7 février 2024.

Après analyse des documents fournis, je vous informe que je maintiens deux des trois prescriptions. Vous trouverez la justification dans le tableau 1 ci-joint.

Par ailleurs, en vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite aussi à poursuivre les recommandations listées dans le tableau 2 ci-joint.

S'agissant des prescriptions, je vous demande d'établir un plan d'action pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la **Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine de l'ARS Bretagne** en utilisant le modèle ci-joint dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cet envoi.

Je vous demande également de retourner à la Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces injonctions et ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

